

**Compte rendu
du Conseil municipal
du 22 février 2017**

Compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2017

L'an deux mille dix-sept, vingt-deux février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Florelle PRIO, Kévin CUVILLIER, Nessrine MENHAOUARA, Christian OURMIERES, Martin LOLO, Michèle VASIC, Jean-Luc LANTENOIS, Marjorie NOEL, Arnaud GIBERT, Philippe NOEL, Adjointes

Mesdames et Messieurs Pierre BORDAS, Françoise SALVAIRE, Raymond AYIVI, Catherine VACHIA, Khalid EL FARA, Catherine PINARD, Abdellah WAKRIM, Sidikatou GERALDO, Gilles REBAGLIATO, Nadia AOUCHICHE, Célia ABDEDAIM, Laetitia HIVERT, Laurent PEAUCCELLIER, Malik BENIDIR, Olivier REGIS, Sophie STENSTROM, Michel CAMPAGNAC, Maria Manuela GAUTROT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. Lionel HOUSSAYE a donné pouvoir à M. Arnaud GIBERT
- Mme Sylvie ETCHEMENDY a donné pouvoir à Mme Nessrine MENHAOUARA
- M. Jean-Marc RENAULT a donné pouvoir à Mme Michèle VASIC
- Mme Evelyne HEYMAN a donné pouvoir à M. Laurent PEAUCCELLIER
- M. Jérôme RAGENARD a donné pouvoir à Mme Sophie STENSTROM
- M. Olivier REGIS a donné pouvoir à M. Malik Benidir (à partir du dossier n°13)

Absents:

- Mme Aïcha DE HULSTER
- M. Arnaud GIBERT (du dossier n°13 au dossier n°15)

Le secrétaire de séance :

- Mme Marjorie NOEL

Dossier 1 - Approbation du procès verbal de la séance du 14 décembre 2016

Sur le rapport de M. Le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 14 décembre 2016.

Dossier 2 - Ouverture anticipée de crédits sur le budget de 2017 pour l'attribution de subventions aux associations et plafond de dépenses d'investissement

Sur le rapport de M. Ourmières,

Afin d'assurer la continuité du service sur le début de l'exercice, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité, aux associations et établissements désignés ci-après, par anticipation au vote du budget 2017, les avances sur subventions suivantes :

- Caisse des Ecoles : 270 000 € (dont 120 000€ pour le budget principal de la Caisse des Ecoles et 150 000 € pour le budget annexe Restauration)
- COS : 43 400 €
- USOB : 83 300 €
- Théâtre Paul Eluard : 277 500 €

De plus, un certain nombre de chantiers ayant débuté en 2016 se poursuivent sur le premier trimestre 2017. Pour éviter de pénaliser les fournisseurs et assurer le respect des délais de mandatement des factures, **le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2017, avant le vote du budget primitif 2017, des dépenses d'investissement dans la limite des montants comme indiqués ci-dessous par chapitre et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017 lors de son adoption :**

- Immobilisations incorporelles : 32 862,00 €
- Immobilisations corporelles : 355 450,19 €
- Immobilisations en cours : 528 747,59 €

Dossier 3 - Rapport annuel 2017 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la commune

Sur le rapport de Mme Hivert,

Chaque année, préalablement au débat d'orientation budgétaire, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Pour la deuxième édition de ce rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, un premier comparatif est possible. Ainsi, s'agissant du personnel communal, on assiste à une faible progression du taux de féminisation globale (73%) qui se situe au dessus de la moyenne nationale (60%). Quant au volet externe du rapport et notamment en ce qui concerne la fréquentation des services communaux, on observe en moyenne une amélioration de la mixité comparée à l'an passé.

Si les efforts doivent perdurer pour réduire les inégalités de faits entre les femmes et les hommes qui peuvent exister à Bezons comme dans toutes les autres villes de France, la commune a su mettre en place une approche intégrée des politiques publiques d'égalité femmes-hommes ce qui permet d'appréhender ces problématiques de façon globale. **Le conseil municipal prend acte du rapport 2017 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.**

Dossier 4 - Débat d'orientations budgétaires 2017 – Budget principal ville et budgets annexes

Sur le rapport de M. Ourmières,

Malgré des lois de finances qui fragilisent les collectivités locales (poursuite de la baisse des dotations, revalorisation minimale des valeurs locatives,...), alors que l'agglomération n'assure pas une répartition équitable des ressources intercommunales (et prend a contrario des mesures contre-péréquatives), la ville entend

- Préserver et Moderniser le Service Public Local,
- Agir en priorité pour soutenir l'éducation, les solidarités, la rénovation urbaine
- Consolider nos équilibres financiers

Aussi, malgré les contraintes budgétaires, en dépit des attaques permanentes contre le service public,

- Bezons poursuit sa métamorphose : la ville investit et contribue à produire de l'emploi
- Bezons reste une ville profondément humaine, porteuse d'avenir, d'exigence, de générosité et de solidarité en direction de toutes les catégories de population.

En ce sens, le budget 2017 aura à cœur de préserver et moderniser le service public local, fort, qui travaille dans la proximité avec les habitants et les usagers, servi par des personnels au professionnalisme renforcé, notamment via la formation continue, qui font face à des demandes de plus en plus fortes, d'usagers dans des situations souvent difficiles.

1/ LA REUSSITE EDUCATIVE correspond au 1er poste du budget communal avec 48 % des dépenses de fonctionnement au dernier compte administratif. Il s'agit d'une action transversale grâce à la mobilisation des services municipaux (petite enfance, scolaire, périscolaire, jeunesse, sports, culture, centres sociaux), des partenaires associatifs et institutionnels

La ville maintient ses efforts pour apporter des services de qualité, accessibles à tous. On peut en particulier souligner l'action menée dans les domaines suivants :

- **Sport, Jeunesse** : une présence dans les quartiers, en partenariat avec le secteur associatif, l'éducation nationale, la politique de la ville
- **Action culturelle** : l'accès à la culture favorisé pour les Bezonnais : 3 équipements dédiés à l'accès à la culture : l'école de Musique et de Danse (1,1 M€ de budget de fonctionnement, 516 élèves inscrits, labellisation CRC en cours), la médiathèque (540 000 € de dépenses annuelles) et le Théâtre Paul Eluard (832 000 € de subvention d'équilibre); Plusieurs manifestations culturelles seront menées telles que la 5ème édition de ciné-poème en mars et la 9ème édition de Rev'Arts en juin.
- **Scolaire et périscolaire** : plus de 2M€/an de crédits de fonctionnement, hors masse salariale, sont consacrés à ce secteur. En fonctionnement, poursuite des actions péri-éducatives (Programme de Réussite Educative et clubs coup de pouce, accompagnement à la scolarité) et des accueils de loisirs ; les temps d'activité périscolaires restent gratuits pour les familles. Chaque année, environ 600 000 € affectés à l'entretien des équipements scolaires.
- **L'accueil de la petite enfance** mobilise des moyens particulièrement importants : 3,8M€ de masse salariale, environ 230 000 € de dépenses courantes et développement d'une offre diversifiée, même s'il reste difficile de répondre à toutes les demandes (1 accueil collectif : 64 places ; 1 multi accueil : 20 places ; 2 crèches familiales : 140 places ; 1 crèche d'insertion : 25 places). Des actions d'éveil ont été développées via les services municipaux (médiathèque, école de musique,...)

La ville poursuit ses investissements avec plus de 3M€/an depuis 2008 sur ce secteur. En 2017, sont prévus les développements suivants :

- Poursuite de l'ouverture de classes sur l'école Angela Davis : 1 classe de CE1 supplémentaire et création d'une classe de CM1 (rentrée 2017)
- Mise aux normes accessibilité école Marcel Cachin et rénovation des offices
- Ouverture de la Maison des Sports (second semestre 2017)
- Finalisation de l'étude Salle du Val

2/ LA SOLIDARITE pour répondre aux besoins croissants des bezonnais, avec plus de 5 600 000 € annuels (fonctionnement et investissement), 14 % des dépenses de fonctionnement au dernier compte administratif.

Dans le souci de **maintenir une offre de soin complète et de qualité**, dans la proximité, pour tous les bezonnais :

- 2,3M€ de masse salariale consacrés à la santé (Centre de Santé, Prévention santé, SSIAD), environ 40 000 passages par an
- Développement de partenariats avec les centres hospitaliers pour développer des consultations de spécialités sur Bezons
- Des actions de prévention santé ciblées dans le cadre du contrat Local de Santé, renforcées par l'acquisition de nouveaux équipements (ex : rétinographe dans le cadre du suivi des patients diabétiques)
- 40 places en Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

L'action sociale représente 2,2 M€ de fonctionnement, dont

- 600 000 € pour le maintien à domicile des personnes âgées
- 200 000 € pour l'aide sociale et l'insertion
- une attention renforcée pour la résorption des impayés
- l'accompagnement des plus en difficultés (élaboration d'un projet d'épicerie sociale)
- la Résidence Louis Peronnet (500 000 € de crédits de fonctionnement /an : une réhabilitation à définir, dans le cadre du plan Autonomie)

La solidarité se traduit également par les actions municipales en faveur des politiques suivantes :

- **Égalité Femmes-Hommes** : une préoccupation présente dans l'ensemble des manifestations municipales
- **Insertion / Emploi** : Organisation du forum de l'insertion, en partenariat avec les collègues de Bezons. Des clauses d'insertion présentes sur l'ensemble des chantiers Bords de Seine et Cœur de Ville
- **Habitat / Logement** : Livraison de 36 logements en accession sur le quartier des Bords de Seine, livraison de la résidence destinée aux jeunes actifs et étudiants et poursuite de l'aménagement urbain du boulevard Gabriel Péri

3/ RENOVATION URBAINE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Bezons poursuit sa métamorphose et assure, avec les autres collectivités territoriales, plus de 72 % de l'investissement public dans notre pays avec des retombées considérables en matière d'emploi.

Poursuite de l'aménagement du Cœur de Ville avec la contribution communale pour l'aménagement du quartier (605 000 €), la livraison de la Maison des Sports et le démarrage du macro-lot

Rénovation urbaine des Bords de Seine : Démarrage des travaux d'un hôtel de 100 chambres sur l'emprise de l'actuel local des machinistes de la RATP, construction des nouveaux locaux RATP des agents du T2, poursuite des plantations du Parc Mandela, études environnementales pour l'aménagement des Berges et du Stade, livraison des 200 places du parking souterrain en remplacement du parking silo

Rénovation et Entretien Voirie, Eclairage Public et Assainissement : Rénovation rue des Tilleuls, réfection rue de Sartrouville, maintenance des réseaux d'assainissement, renouvellement des candélabres (2ème tranche), lancement des travaux équipant en fibre optique l'ensemble du territoire de la ville, poursuite des plantations et du fleurissement de la ville

Sécurité / Prévention : Achèvement du déploiement de la vidéoprotection dans le quartier des Bords de Seine, définition du service de police municipale à créer en 2018 : effectifs, missions, moyens et refonte des périmètres de stationnement en zone bleue

4/ LES GRANDES ANIMATIONS, pour préserver le lien social avec des temps forts auxquels sont attachés les bezonnais : Ciné-Poème, Rev'Arts, Fêtes de quartiers, 123 soleil, Feu d'artifice, Forum des sports et des associations, Foire de Bezons, Illuminations et fêtes de fin d'année...

5/ MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS : elle passe notamment par la dématérialisation des procédures, la refonte du site internet de la ville, la modernisation des outils informatiques et logiciels métiers, la modernisation des matériels et outillages des régies techniques (propreté voirie, espaces verts, ménage,...), la poursuite du plan de formation des agents

6/ UNE SITUATION FINANCIERE SAINNE :

Face à la baisse des dotations, la ville maîtrise ses dépenses courantes (-4,2 % en 2015) et autonomise ses recettes :

- L'effort est particulièrement marqué sur les dépenses de fonctionnement courant : -15 % en 2015
- L'augmentation des dépenses de personnel est stoppée (hors réintégration des compétences CAAB).
- Des dotations en baisse constante, que seule l'augmentation de l'assiette fiscale peut compenser.

L'investissement : 7,3M€ d'équipement/an en moyenne depuis 2008, grâce à une forte mobilisation des subventions et un recours prudent à l'emprunt

L'état de la dette : un encours de dette exempt de toute dette toxique, constitué d'une dette issue de la gestion communale, inférieure à la moyenne des communes de mêmes strates de la région Ile de France et d'une dette « héritée » de la dissolution de la CAAB à hauteur de 19 495 745,18 € (budget principal) et 144 575,11 € (budget assainissement) au 01/01/2016.

7/ ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE.

Le personnel communal, pilier du service public local :

- Adaptation des services pour répondre aux besoins des bezonnais
- Maintien durable des effectifs communaux (hors reprise des compétences Argenteuil-Bezons)
- Appropriation des compétences revenues de la CAAB, intégration d'une centaine d'agents issus de l'agglomération Argenteuil-Bezons

Les évolutions du statut et des rémunérations :

- Réforme de la catégorie B en 2016, réforme des catégories A et C en 2017 (suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale, instauration d'une cadence unique d'avancement, allongement des carrières).
- Après le gel du point d'indice depuis 2010, une augmentation de 0,6 % au 1er juillet 2016 puis au 1er février 2017.

Un dialogue social essentiel : des réponses adaptées aux besoins des personnels avec l'instauration en 2016 de tickets restaurants pour les agents aux horaires décalés, diminution du tarif du restaurant communal pour les salaires les plus faibles et mise en place du Compte Epargne Temps.

Des effectifs maîtrisés, une augmentation de la masse salariale en lien avec la reprise des compétences CAAB :

- Des effectifs stabilisés, voire en baisse, entre 2013 et 2015 (-7%), augmentés de 20 % du fait de la dissolution de la CAAB et de la reprise de ses compétences par la ville
- après une baisse de 2 % en 2015, une augmentation de la masse salariale limitée à 13 % entre 2015 et 2016 (effet CAAB)

Le conseil municipal approuve, à la majorité (M. CAMPAGNAC, M. RAGENARD par pouvoir, Mme STENSTROM, M. PEAUCÉLLIER, Mme HEYMAN par pouvoir votant contre), les orientations budgétaires 2017.

Dossier 5 - Rénovation Urbaine des Bords de Seine - Avenant n° 4 au traité de concession de la ZAC des Bords de Seine et garantie d'emprunt du concessionnaire Sequano

Sur le rapport de Mme Prio,

Compte tenu des délais nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet, il convient aujourd'hui de proroger de cinq années supplémentaires la durée de la convention de concession soit jusqu'au 31 décembre 2021. L'équilibre global de l'opération reste inchangé notamment en ce qui concerne la participation de la ville à l'opération. Pour autant, les modalités de facturation de la rémunération du concessionnaire telles que prévues initialement doivent être ajustées afin de s'adapter aux frais réels du Concessionnaire et de tenir compte de l'allongement de la durée de la concession (baisse des plafonds annuels).

Par ailleurs, l'avenant n°4 permet de préciser la procédure des biens de retours en ajoutant des délais et de prendre en compte les évolutions du code de l'urbanisme pour les concessions (modification des articles du code de l'urbanisme cités dans le traité de concession). **Le conseil municipal approuve à la majorité (M. CAMPAGNAC votant contre, M. RAGENARD par pouvoir, Mme STENSTROM, M PEAUCÉLLIER, Mme HEYMAN par pouvoir s'abstenant) l'avenant n°4 à la convention de concession d'aménagement de la ZAC des Bords de Seine et autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que les actes afférents.**

Parallèlement, le ralentissement de la commercialisation des ilots oblige Sequano à recourir à l'emprunt pour le financement des opérations programmées, pour un montant total de 20 000 000€. Pour ce faire, la garantie de la commune est sollicitée à hauteur de 50% du montant emprunté, conformément à l'article 26 de la convention de concession .

La consultation conduite par Sequano auprès des établissements financiers a permis d'obtenir deux offres de financement pour lesquelles **le conseil municipal accorde à la majorité (M. CAMPAGNAC votant contre, M. RAGENARD par pouvoir, Mme STENSTROM, M PEAUCÉLLIER, Mme HEYMAN par pouvoir s'abstenant) sa garantie à hauteur de 50% pour les deux emprunts de Sequano auprès de Banque Postale et Arkea banque d'un montant de 10 millions d'euros chacun.**

Dossier 6 - Rénovation Urbaine des Bords de Seine - Approbation du dossier d'enquête parcellaire

Sur le rapport de Mme Prio,

La réalisation de l'opération d'aménagement et notamment la réalisation des équipements publics projetés dans le cadre de la ZAC des Bords de Seine, implique l'acquisition de certains terrains par l'aménageur. Est toujours privilégiée la voie de la négociation mais le recours à l'expropriation peut,

dans certaines situations, s'avérer nécessaire. A cette fin, l'opération d'aménagement a été déclarée d'utilité publique par un arrêté préfectoral du 7 décembre 2010.

Dans ce cadre, une enquête parcellaire doit être diligentée sur les lots 91 et 94 de la parcelle AK 703 correspondant au parking silo (qui comprend 325 lots au total). Celle-ci permettra de déterminer aussi exactement que possible les propriétaires des biens pouvant être impactés.

Sur cette emprise qui doit être démolie, sont prévus la création d'un cheminement piéton allant du square du Colombier à la station T2, la construction de deux locaux d'activités en RDC, une soixantaine de logements et la reconstitution d'une partie de l'offre de stationnement en sous-sol et l'aménagement du mail Jacques Léser, espace public majeur du quartier.

Afin de se prémunir d'éventuels blocages en cas d'absence d'accords à l'amiable avec les propriétaires des lots 91 et 94 de la parcelle AK 703 (parking silo), une enquête parcellaire s'avère nécessaire. Pour autant, Séquano Aménagement, aménageur de la ZAC, continue de rechercher en priorité des accords amiables en vue de transférer les occupants du parking silo dès la livraison du nouveau parking du lot 7.4 en 2017.

Aussi, le conseil municipal à l'unanimité des votes exprimés (M. RAGENARD par pouvoir, Mme STENSTROM, M. PEAUCELLIER, Mme HEYMAN par pouvoir s'abstenant) approuve le dossier d'enquête parcellaire qui sera adressé au Préfet, sollicite du Préfet l'ouverture de l'enquête parcellaire et autorise le Maire de Bezons, à l'issue de l'enquête parcellaire, à demander au Préfet de prendre un arrêté de cessibilité sur les lots 91 et 94 de la parcelle AK703.

Dossier 7 - Conventions entre la ville et le département du Val d'Oise pour la gestion des équipements relatif à la route départementale 311

Sur le rapport de Mme Prio,

Dans le cadre de l'opération de renaturation des Berges de Seine et de l'entrée de la ville de Bezons, le Conseil Départemental du Val d'Oise a entrepris en juillet 2014, un chantier d'envergure relatif à l'achèvement des travaux de franchissement de la RD392 par la RD311 à Bezons. En effet, lors de la réalisation des aménagements liés à l'arrivée du tramway T2 à Bezons fin 2012, seule une partie de cet aménagement avait été réalisée au niveau de la RD392.

Ces travaux complémentaires ont consisté à "redresser" la RD311 afin de transformer la Route Départementale en véritable boulevard urbain afin qu'il ne soit plus une coupure entre les villes et le fleuve. A la suite de ces travaux, il s'avère nécessaire de définir les modalités de prises en charge de la gestion des espaces publics modifiés et nouvellement créés, entre le Département et la commune. En effet, une route départementale qui traverse une commune continue d'appartenir au département qui doit en assurer la conservation, la gestion et l'entretien. Pour autant, des obligations pèsent également sur la commune au titre de l'exercice des pouvoirs de police.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la signature des conventions relatives à la gestion des équipements modifiés ou réalisés dans le cadre de l'opération de requalification de la RD 311 en boulevard urbain sur le territoire de la commune et autorise M. Le Maire à les signer ainsi que tout acte y afférant.

Dossier 8 - Petite enfance : Convention avec la CAF pour le financement de l'accueil des enfants porteurs handicap et pour le public en situation de fragilité ou d'employabilité

Sur le rapport de Mme Pinard,

Les structures communales de la petite enfance accueillent des enfants en situation de handicap. A ce titre, elles sont accompagnées par le médecin de crèche qui valide l'admission et le suivi de ces enfants par la psychologue du service Petite enfance. Ainsi, outre la mise en place de Projet d'Accueil Individualisé (document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant), du personnel peut être mobilisé, si nécessaire, pour les accueillir dans les conditions optimales de sécurité et pour accompagner les familles.

En outre, les textes prévoient l'accueil d'au moins 5 % de familles bénéficiaires de minimas sociaux dans ces structures. Sur la commune, cette mesure est largement appliquée. A ce titre, les agents municipaux accompagnent les familles dans leurs recherches d'emploi et la ville permet l'adaptation de l'offre d'accueil au vu de l'évolution de la situation familiale.

Ces actions menées par la ville envers les familles avec enfants en situation de handicap ou en situation de fragilité sont susceptibles de recevoir le soutien financier de la CAF dans le cadre de son dispositif des fonds nationaux " Publics et Territoires" via une convention d'une durée de 3 ans (2015-2017).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande la subvention la plus large possible dans le cadre du financement des fonds nationaux "Publics et Territoires" de la CAF pour des projets en faveur «des enfants en situation de handicap » et «du public confronté à une difficulté liée à l'emploi ou en situation de fragilité », approuve les conventions afférentes et autorise la signature de M. Le Maire des conventions ainsi que tout document y afférant.

Dossier 9 - Opposition au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine

Sur le rapport de M. Gibert,

La loi du 24 mars 2014 dite ALUR dispose que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale tels que la CASGBS deviendront de plein droit compétents en matière d'élaboration et de modification des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017. Cependant, le législateur a prévu qu'en cas d'existence d'une minorité de blocage exprimant l'opposition de 25 % des communes représentant 20 % de la population de l'EPCI, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, le transfert de compétence ne pouvait avoir lieu.

L'objectif principal d'un Plan Local d'Urbanisme réside dans l'émergence d'un projet de territoire partagé et concerté, conciliant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités d'un territoire. En cas de transfert de la compétence en matière de PLU à l'intercommunalité, les communes se voient ainsi départies d'une prérogative fondamentale pour la gestion du territoire et des relations avec les administrés.

Il apparaît donc que l'échelon communal reste le plus pertinent afin d'assurer une maîtrise territorialement adaptée de la politique d'aménagement. **A ce titre, le conseil municipal, à la majorité (M. RAGENARD par pouvoir, Mme STENSTROM, M. PEAUCELLIER, Mme HEYMAN par pouvoir votant contre), s'oppose au transfert à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et des documents d'urbanisme en tenant lieu et autorise M. le Maire à signer tout acte y afférant.**

Dossier 10 - Centre Social la Berthie : Demande de subventions auprès de l'APES et auprès des bailleurs Emmaüs, AB Habitat et Fiac-Batigère pour des actions en direction des habitants du quartier

Sur le rapport de M. Lolo,

Le centre social « La Berthie » organise chaque année des animations et des actions sur le quartier Val-Notre-Dame. A ce titre, l'Association Pour Les Équipements Sociaux (A.P.E.S) qui représente le bailleur privé OGIF y participe au titre des financements qu'elle consacre au développement social urbain sur les sites immobiliers appartenant au bailleur OGIF dans la région Île de France.

Aussi, le conseil municipal sollicite, à l'unanimité, une subvention de 600€ pour 2016 et la subvention la plus large possible pour 2017 auprès de cette association dans le cadre du financement de la Fête du quartier et de la Fête de fin d'année de la copropriété OGIF / Sablons-

Notre-Dame organisées par le centre social La Berthie et autorise M. Le Maire à signer tout acte afférent.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2015, la nouvelle géographie prioritaire s'est substituée aux zones urbaines sensibles (ZUS) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), excluant du champ d'action de la politique de la ville les trois anciens quartiers prioritaires Agriculture, Bords de Seine et Val-Chênes, devenus quartiers de veille.

A ce titre, les bailleurs sociaux dont le patrimoine HLM ne se situant plus en zone prioritaire ne peuvent plus bénéficier d'une exonération de la taxe foncière bâtie (TFPB) accordée par l'État en échange de leurs soutiens financiers des actions de proximité à visée sociale organisées par les centres sociaux de la ville.

Toutefois, dans la continuité du partenariat engagé depuis plusieurs années avec le centre social municipal La Berthie, les bailleurs Emmaüs Habitat, ABH ainsi que Fiac-Batigère souhaitent maintenir leur soutien aux actions sociales organisées par le centre social.

A ce titre, le conseil municipal approuve à l'unanimité les convention de subventionnement de 1500€ avec les bailleurs sociaux Emmaüs Habitat et ABH, demande une subvention de 100€ auprès du bailleur social Fiac-Batigère et autorise M. Le Maire à signer les conventions de subventionnement ainsi que tous actes y afférent.

Dossier 11 - Demande de remise gracieuse par le Préfet du Val d'Oise de la dette de l'association Mission locale Argenteuil-Bezons

Sur le rapport de M. Le Maire,

La Mission Intercommunale Jeunesse (MIJ), groupement d'intérêt public créé en 1995, avait pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans pour leur insertion sociale (vie quotidienne, logement, santé...) et professionnelle en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour les habitants des villes adhérentes d'Herblay, Cormeilles-en-Parisis, La Frette, Montigny-lès-Cormeilles et Saint-Gratien ainsi que de l'agglomération Argenteuil-Bezons, Au 31 décembre 2012, la MIJ a été dissoute sans que les opérations de liquidation ne soient réglées. Par la suite, l'agglomération Argenteuil-Bezons a souhaité poursuivre les missions de la MIJ en créant la Mission Locale Argenteuil-Bezons (MLAB). Afin de mettre un terme à la liquidation de la MIJ, la préfecture du Val d'Oise a fixé, après concertation des anciennes villes membres, les conditions de liquidation de la MIJ par arrêté du 19 décembre 2016 .

Aussi, la ville d'Argenteuil se voit transférer la gestion du suivi des opérations de liquidation et des contentieux en cours ainsi que le solde de trésorerie afin de faire face aux opérations restant à régler (factures téléphoniques et frais d'avocats). Une clé de répartition a été actée (Argenteuil : 64% ; Bezons : 17% ; Herblay : 9% ; Montigny les Cormeilles : 8% et la Frette sur Seine : 2%). Aussi, dans le cas, où les contentieux en cours déboucheraient sur un montant cumulé dépassant celui de la trésorerie disponible, la charge complémentaire serait répartie entre les communes selon cette clé de répartition. De même, en cas d'excédent de trésorerie, celui-ci serait réparti entre les communes selon cette même clé.

Quant à la dette de la MLAB à l'égard du MIJ, **le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de remise gracieuse de la Mission Locale Argenteuil-Bezons auprès de la Mission Intercommunale Jeunesse qui en application de la clé de répartition correspond à un montant de 7545,79€ pour la ville de Bezons et autorise M. Le Maire à signer tous les actes afférents.**

Dossier 12 - Création d'un service public de police municipale

Sur le rapport de M. Le Maire,

Dans ce contexte d'insécurité sans précédent, le désengagement de l'État est probant. Il se traduit dans notre ville par un quasi-abandon du commissariat : diminution drastique des effectifs, des horaires, rattachement à Argenteuil... La démission de l'État dans ses fonctions régaliennes soulève donc des questions nouvelles, accrues, sur la sécurité à Bezons.

Aussi, pour avoir une vision objective des attentes des habitants à ce sujet, une enquête a-t-elle été menée du 10 mai au 18 juillet 2016 auprès des Bezonnais, à la demande du maire, Dominique Lesparre. Par délibération municipale du 7 janvier 2016, un Comité consultatif pour la sécurité a été constitué. Il s'est réuni les 23 novembre 2016 et 19 janvier 2017. Au terme de ces deux réunions et dans le prolongement des actions déjà menées par la commune en matière de prévention et de traitement de la délinquance, il est proposé au Conseil Municipal la création d'une police municipale.

Ce service, placé sous l'autorité de Monsieur le Maire, officier de police judiciaire, pourra avoir, comme le prévoient les textes des missions principales :

- de surveillance du domaine public, de tranquillité et de veille au respect des arrêtés municipaux
- ainsi que de surveillance, de verbalisation de la circulation et du stationnement des véhicules gênants

et des missions plus spécifiques telles que la vidéoprotection ou la sécurisation des manifestations organisées par la municipalité. La notion de proximité sera au cœur de l'action de la Police Municipale de Bezons.

Le conseil municipal sera amené à délibérer lors d'une séance ultérieure sur la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale ainsi que sur les modalités d'organisation de ce nouveau service (missions, moyens mis à disposition, horaires, tableau des effectifs.....)

Le conseil municipal approuve à la majorité (M. CAMPAGNAC votant contre) la création d'un service public de police municipale.

Dossier 13 - Convention 2017-2018 pour la mise en place de la prévention spécialisée avec l'association Contact-EAJ

Sur le rapport de Mme Menhaouara,

La prévention spécialisée communément désignée « éducateurs de rue » est une intervention sociale à finalité éducative en direction des jeunes en voie de marginalisation ou déjà marginalisés, qui relève de la compétence du département qui associe les communes au copilotage de cette compétence.

Par une délibération du 24 septembre 2015, le conseil municipal avait approuvé une convention tripartite entre le Conseil départemental, la ville de Bezons et l'association de prévention Berges pour la période 2015-2018. Cette convention a inscrit l'engagement financier de la commune à hauteur de 20% du budget des équipes de prévention soit un montant d'environ 50 000 euros annuel. Suite à des difficultés internes, l'association de prévention Berges s'est dissoute fin 2016.

Afin de maintenir une action de prévention spécialisée sur Bezons, le conseil départemental a procédé à un appel à projet afin de désigner une nouvelle association. En accord avec les représentants de la commune, le choix s'est porté sur l'association Contact-EAJ qui intervient depuis de nombreuses années sur trois quartiers d'Argenteuil.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention 2017/2018 avec le Département et l'association Contact-EAJ et autorise M. Le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférant

Dossier 14 - Marché couvert « Temps des cerises » : Saisine de la commission consultative des services publics locaux et du comité technique sur le projet de délégation service public

Sur le rapport de M. Wakrim,

La délégation de service public (DSP) relative à la gestion et à l'exploitation du marché couvert de la Commune confiée à la société EGS pour une durée de 5 ans, arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Étant donné la durée des procédures de délégation, il convient dès à présent d'envisager les conditions de gestion de cet équipement à compter du 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre du processus devant conduire au choix par le conseil municipal du mode de gestion du marché communal, et dans la mesure où le choix d'un contrat de délégation de service public est envisagé par la Ville, la consultation de la commission communale consultative des services publics locaux est impérative.

Conformément à la réglementation et à la jurisprudence en vigueur, le comité technique du personnel communal doit également émettre un avis au motif qu'un tel contrat concerne l'organisation générale et le fonctionnement d'un service.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux sur le projet de recourir à une délégation de service public portant sur l'exploitation du marché couvert et demande au Maire de recueillir l'avis du comité technique dans cette même perspective.

Dossier 15 - Demande de garanties d'emprunts AB Habitat: Financement de travaux de gros entretien sur plusieurs résidences et financement des résidentialisations Roger Masson et Auguste Delaune

Sur le rapport de M. Noël,

La SCIC HLM AB Habitat a engagé des travaux d'amélioration sur certaines de ses résidences situées à Bezons sur la période 2014-2016 et portent sur :

- le remplacement des chaudières individuelles gaz à condensation dans 456 logements
- le remplacement de la chaudière collective et la réfection de l'isolation de la toiture terrasse et des ascenseurs pour la résidence de 124 logements Stéphane Hessel
- des travaux d'isolation thermique par l'extérieur pour 40 logements situés au sein de 5 résidences
- la réfection complète de l'électricité et des ascenseurs des 234 logements de la résidence Roger Masson
- et les résidentialisations des ensembles Roger Masson et Auguste Delaune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie auprès d'ABH pour ses emprunts auprès d'Arkea Banque pour un montant de 2 500 000€ et de 3 000 000€.

Dossier 16 - Demande de garantie d'emprunt d'AB Habitat: Opération PSLA 25 logements – 110-114 rue Édouard Vaillant pour la Résidence de Mathilde

Sur le rapport de Mme Prio,

AB-Habitat développe un programme de 25 logements collectifs en location-accession, une pharmacie et un local en rez-de-chaussée devant accueillir un cabinet d'avocats au 110-114 rue Edouard Vaillant à Bezons. Afin de financer cette opération, d'un montant de 5 109 221 €, AB Habitat a sollicité un prêt de 3 256 270 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France pour lequel **le conseil municipal accorde à l'unanimité sa garantie.**

Dossier 17- Garantie d'emprunt pour la réhabilitation des 64 logements de la Résidence Victor Hugo à Bezons

Sur le rapport de M. Noël,

Dans le cadre de la réhabilitation des 64 logements de la Résidence Victor Hugo, l'Office Public AB Habitat a souhaité souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des prêts « PAM réhabilitation » et « Eco-Prêt » d'un montant total de **2 437 500 € pour lesquels le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, sa garantie pour ces emprunts.**

Dossier 18 – Acquisition d'un terrain rue Rouget de L'Isle auprès du promoteur immobilier SCCV BEZONS GABRIEL PERI pour l'alignement

Sur le rapport de M. Noël,

Par délibération du 26 juin 2013, la ville avait cédé au promoteur immobilier SCCV BEZONS GABRIEL PERI (filiale de Cogedim) une parcelle de 563m², jouxtant l'ancienne station Shell, pour un montant de 268 000€, pour la réalisation d'un projet de construction de 70 logements en accession et de 30 logements locatifs sociaux (bailleur AB Habitat). Lors de l'achèvement des travaux du projet de construction de SCCV BEZONS GABRIEL PERI, la limite entre le domaine public et les parcelles privées a été fixée afin de permettre le bon alignement de la bordure de la voirie située rue Rouget de l'Isle.

A ce titre, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition auprès de SCCV BEZONS GABRIEL PERI de la parcelle AC 1181 de 24m² moyennant un euro symbolique et autoriser M. Le Maire à signer tout acte y afférant.

Dossier 19 - Jeunesse : Attribution de bourses pour des projets de jeunes

Sur le rapport de Mme Noël,

Dans le cadre de l'attribution de bourses au profit de projets de jeunes âgés de 16 à 25 ans, la commission d'attribution s'est réunie le 3 février dernier et a rendu un avis favorable pour 4 projets s'inscrivant dans un parcours d'insertion sociale, professionnelle, d'utilité sociale ou d'intérêt collectif. **Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions de la commission d'attribution de bourses pour les quatre projets BAFA de jeunes pour un montant total de 1 153€. Le versement des aides correspondant et précise que le versement se fera auprès des organismes sur présentation d'un devis au nom du porteur de projet.**

Dossier 20 – Groupement de commande avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour les assurances Cyber risques

Sur le rapport de M. Ourmières,

Les cyber-risques sont devenus en peu de temps une réalité à prendre en compte pour les collectivités. Ils sont notamment la conséquence d'attaques sur les systèmes informatiques qui peuvent se matérialiser par le vol ou la destruction de données, ou prendre la forme de piratage de sites officiels entraînant des atteintes non négligeables à l'institution qui en est la victime. La Commune de Bezons est bien entendu concernée par ces enjeux et ces nouveaux risques.

Afin d'accompagner les collectivités dans ce domaine, le CIG de la Grande Couronne leur propose de participer à un groupement de commandes pour des contrats d'assurance cyber-risques. L'objectif, en plus de mutualiser les coûts, est d'apporter une expertise sur un domaine très technique et de conduire

efficacement les négociations avec les opérateurs, alors que les profils de risques et le niveau de maturité des systèmes de sécurité informatique peuvent être différents.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber-Risques, piloté par le CIG Grande Couronne, pour la période 2018-2021 pour un montant de 950€,
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- dit que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant et sont fixées conformément à la convention constitutive susvisée.
- autorise M. Le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Dossier 21 – Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour la reprise des archives municipales et pour des missions de conseils en urbanisme

Sur le rapport de M. Ourmières,

Les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative à la demande des collectivités. Ils peuvent aussi mettre des agents à disposition des collectivités qui le demandent en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, des missions temporaires ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu :

- **Mission de réorganisation des archives municipales** : La commune est propriétaire de ses archives. La ville doit en assurer elle-même la conservation et la mise en valeur. A ce titre, elles doivent être conservées et éliminées dans le respect de la législation en vigueur. La ville dispose d'archives municipales importantes réparties entre trois lieux de stockage. L'objectif est de regrouper l'ensemble des archives communales au sein d'un seul et même site, à l'hôtel de ville. Afin de faciliter le déménagement des archives, celles-ci doivent avant tout faire l'objet d'une réorganisation et d'un tri préalable sur les 3 lieux de stockage.
- **Convention de mise à disposition d'un agent au sein du service urbanisme** : Dans le cadre d'un départ en congé maternité d'un agent au sein du service urbanisme, il est proposé que le CIG intervienne une fois par semaine pour le remplacer sur les missions de conseil en urbanisme et d'instruction des autorisations d'occupations des sols.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les conventions entre la ville et le CIG, l'une pour une mission d'assistance à l'archivage sur la base d'un tarif horaire de 64€, l'autre pour une mission de conseil en urbanisme et d'instruction des autorisations d'occupations des sols sur la base d'un tarif horaire de 87€ et autorise M. Le Maire à les signer ainsi que tout acte y afférant.

Dossier 22 - Centre de santé municipal : Convention de mise à disposition avec l'hôpital Bichat-Claude Bernard pour des consultations d'urologie

Sur le rapport de Mme Prio,

Par délibération du 25 juin 2014, le conseil municipal avait approuvé la mise à disposition, pour trois ans du Docteur Messas, praticien hospitalier auprès du Centre Hospitalier de Nanterre, au sein du centre municipal de santé de Bezons pour des consultations d'urologie. Compte tenu du terme de cette

Compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2017

convention et en raison de l'indisponibilité du Dr Messas, **le conseil municipal approuve, à l'unanimité, une nouvelle convention avec le Centre hospitalier Bichat - Claude Bernard pour la mise à disposition du Dr Grassano pour des consultations d'urologie de 4h par semaine pour une durée de 3 ans (2017-2020) sans contrepartie financière pour la ville et autorise Monsieur le Maire à signer ainsi que tous actes afférents.**

Dossier 23 – Personnel communal – Approbation du tableau des effectifs au 01/01/2017 et modifications

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois permanents ouverts au 1^{er} janvier 2017 dans les services communaux pour les différentes filières d'emplois et leurs grades.

Compte-tenu des évolutions nécessaires de certains emplois et des carrières et des promotions, le Conseil Municipal modifie à l'unanimité ce tableau comme suit :

1er janvier 2017 : autorisation de recruter un contractuel sur le poste de directeur administratif et financier du centre municipal de santé pour une durée de 3 ans

1er février 2017 : création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'infirmier en soins généraux de classe normale. Suppression d'un poste d'ingénieur grands projets.

Dans le cadre du PRE pour créer des postes du 01 octobre 2016 au 30 juin 2017 :

Création 1 vacation d'enseignants repéreur sur la base de 78 heures annuelles, 1 vacation d'enseignant animateur sur la base de 102 heures annuelles, 1 vacation d'enseignant animateur sur la base de 78 heures annuelles, 1 vacation de non-enseignant animateur sur la base de 54 heures annuelles, 1 vacation de non-enseignant animateur sur la base de 102 heures annuelles, 2 vacations d'enseignant coordinateur animateur repéreur sur la base de 105 heures annuelles, 1 vacation d'enseignant coordinateur sur la base de 6 heures annuelles, 1 vacation d'enseignant coordinateur animateur sur la base de 102 heures annuelles, et 1 vacation d'enseignant animateur repéreur sur la base 81 heures annuelles.

Suppression 4 vacations d'animateurs enseignants sur la base de 72 heures annuelles, 4 vacations d'animateurs non enseignants sur la base de 72 heures annuelles, 2 vacations de coordinateurs sur la base de 48 heures annuelles, 7 vacations de d'enseignants ayant pour mission de repérage sur la base de 3 heures annuelles, 16 vacations de réunions sur la base de 9 heures annuelles, 1 vacation d'animateurs enseignants sur la base de 18 heures annuelles et 2 vacations d'animateurs non-enseignants sur la base 18 heures annuelles.

Les intervenants seront rémunérés sur un taux horaire de 23,90€ brut s'ils sont enseignants et sur un taux horaire de 15,75€ brut s'ils sont non-enseignants.

1er mars 2017 : autorisation de recruter un contractuel sur le poste de community manager (Service communication) pour une durée de 3 ans

Dossier 23 – Compte-rendu des décisions de gestion courante**M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :**

Date	Objet	Direction	Montant
04/10/16	Formation Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Activités Physiques pour tous » avec l'organisme TRANS-FAIRE du 10 Octobre 2016 au 30 Mars 2018	DRH	8 364,00 €
02/11/16	Formation initiale obligatoire « Marchandises » du 28 Novembre au 23 Décembre 2016 avec l'organisme IPFAC/SEMAFOR	DRH	2 280,00 €
02/11/16	Formation « implantologie pour assistant(e) dentaire » du 14 au 15 Novembre 2016 avec l'organisme ADENTIA	DRH	600,00 €
28/11/16	Convention avec la société ARPEGE pour la mise à jour de la base de donnée Oracle	DSI	158,05 € / an dans une durée maximum de 5 ans
29/11/16	Fixation des honoraires de la SCP ROGEZ ROUZEE HEROUARD et BAQUE, huissiers de justice pour la notification d'un arrêté à l'établissement traiteur Réserve	CDV	84,02 €
29/11/16	Modification du contrat d'assurance avec Alliance pour modifier le nombre d'assurés pour les activités sportives du 31/01/15 au 31/12/15	CDV	4 696,93 €
30/11/16	Installation d'une plateforme élévatrice pour les personnes à mobilité réduite au sein du cimetière de Bezons avec la société AEA Sarl	DCP	13 800€ HT
30/11/16	Formation élus « Fonctionnement des collectivités territoriales, enjeux et conséquences de la loi NOTRE » avec l'organisme SAVOIRS PUBLIC	DRH	4 800,00 €
30/11/16	Acceptation d'indemnisation de l'assurance SMAC vols de matériels	CDV	802,09 €
01/12/16	Formation sports « Remise à niveau » SST et SSIAP 2 du 19 au 21 Décembre 2016 avec l'organisme CREFOPS	DRH	636,00 €
05/12/16	Prestations techniques pour le marché de Noël dans le cadre des fêtes de fin d'année 2016 avec les sociétés : COMPAC et VIP ORGANISATION	DCP	18 049,72 HT
05/12/16	Prolongation du groupement de commande pour de la fourniture de carburant avec la société EFR FRANCE du 09/12/16 au 28/02/17	DCP	
06/12/16	Mise à disposition de locaux municipaux : - A l'association A Corps Métais pour la période du 9 septembre 2016 au 30 juin 2017 pour des interventions auprès des élèves de l'Ecole de Musique et de Danse - A l'association de clarinettes du CRD d'Argenteuil - Au département des cordes pincées entre la ville de Bezons, Argenteuil et l'Estudiantina	EMD	Gratuit
06/12/16	Commande publique : travaux supplémentaires de déconstruction d'un pavillon et d'une dépendance situé au 116 Avenue Gabriel Péri à Bezons avec la société PICHETA et COLAS IDFN	DCP	3 483,60 € HT

Compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2017

08/12/16	Formation sports « Soutenir la vie associative malgré la baisse des dotations » avec l'organisme Groupe Territorial	DRH	588,00 €
08/12/16	Formation pour l'application Civil le module enfance et petite enfance qui aura lieu les 22 et 23 novembre puis les 29 et 30 novembre avec l'organisme CIRIL	DRH	5 280,00 €
19/12/16	Formation service voirie continue obligatoire marchandise avec l'organisme EPFR	DRH	684,00 €
20/12/16	Demande de subvention auprès de la DRAC Île de France en soutien au festival Ciné Poème 2017.	DAC	13 000,00 €
21/12/16	Commande publique : Poursuite de l'étude sur le quotient familial	DCP	
23/12/16	Travaux en vue de l'installation d'un ascenseur pour l'école élémentaire Marcel CACHIN avec la société CARL CONSTRUCTION	DCP	54 516,09 € HT
29/12/16	Prestations techniques dans le cadre des vœux municipaux 2017 avec l'organisme VIP ORGANISATION	DCP	30 689,52 € HT
30/12/16	Fourniture et pose de films de protection solaire avec la société MOREAU	DCP	10 455,00 € HT
30/12/16	CLM Les Mille Colombes : - Terrassement maçonnerie, menuiserie intérieur avec la société SBME - cloisons, faux plafonds avec la société SBME - Menuiserie extérieure avec la société TTM - Peinture – Sols souples avec la société BLUE SELECT - Électricité, courants faibles avec la société ENTRA	DCP	8 316,58 € HT
30/12/16	Installation de préaux en toile tendue – École Élémentaire Angela DAVIS avec la société CARAPAX FRANCE	DCP	25 000,00 € HT
03/01/17	Distribution de différents supports de communication avec la REGIE DES QUARTIERS	DCP	Application des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires montant max sur 4 ans
04/01/17	Régularisation de la prime d'assurance des véhicules 2016 pour l'assureur SMACL	CDV	46,84 €
05/01/17	Contrat de maintenance pour le logiciel Pelehas du Service Habitat	DSI	149,98 € par semestre
10/01/17	Convention 2017 de prestations de vacances pour l'analyse des pratiques professionnelle des accueillants des Lieux d'Accueil Enfants Parents avec l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise	CS	1 284,00 €
10/01/17	Conférence à la Médiathèque "Pourquoi la Laïcité" convenu avec M. Pena Ruiz	DAC	985€ au titre de la conférence et 350€ pour le remboursement des titres de transports
12/01/17	Centre Social Rosa Parks : Animation «Le Miroir... Et puis le Disque de la Lune » par l'association "Sons et par Mots"	CSRP	875,50 €

Compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2017

24/01/17	Marché d'entretien des canalisations eaux usées et eaux pluviales des bâtiments communaux avec l'entreprise SEA	DCP	90 000€ HT sur une durée de 4 ans
25/01/17	Révision de la surface déclarée pour 2017 pour l'assurance avec SMACL pour l'assurance dommage aux biens de la ville - Adjonction et résiliation de biens	CDV	194,76 €
27/01/17	Demande de subvention de la Médiathèque auprès du département du Val d'Oise dans le cadre de la mise en œuvre d'aide aux projets de la lecture publique	MED	4 484,30 €
30/01/17	Installation d'un ascenseur PMR pour l'école élémentaire Marcel CACHIN avec la société SAS L2V ASCENSEURS	DCP	42 770€ HT
31/01/17	Entretien et maintenance des aires de jeux de la ville de Bezons avec la société RECRE'ACTION	DCP	209 000€ HT maximum sur 4 ans
31/01/17	Convention entre la Ville de Bezons et l'Association Femmes Solidaires pour une exposition à la médiathèque du 21 février au 11 mars 2017 dans le cadre du projet « Se rencontrer »	MED	100 € TTC
02/02/17	Acceptation d'indemnisation de l'assureur SMACL du sinistre bvd Gabriel Péri/Rouget de l'Isle le 02 Décembre 2016	CDV	1747,20 € proposée par l'assureur
06/02/17	Fourniture de végétaux destinés au fleurissement de la Ville de Bezons avec les sociétés ETS HORTICOLES VIET et la société SCEA FANFELLE GAUSSENS	DCP	90 000€ HT maximum sur 4 ans
06/02/17	Rénovation de la rue des Tilleuls à Bezons avec la société LA MODERNE	DCP	110 671,20 € HT
06/02/17	Mission d'accompagnement et d'analyse des dispositifs financiers et fiscaux dans le cadre des relations de la ville avec la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine – Convention avec la société Territoires & Conseil	DCP	24 900€ HT maximum sur 4 ans

Motion sur l'avenir du site DASSAULT d'Argenteuil

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrage exprimés (M. REGIS par pouvoir et M. BENIDIR ne prenant pas part au vote), adopte la motion suivante:

L'un des 9 sites de la société DASSAULT, installé depuis 1930 dans la zone d'activités qui borde la Seine, en limite de BEZONS, emploie aujourd'hui 920 salariés. 52 métiers différents y sont exercés.

Ces salariés réalisent le fuselage complet des avions qui font la réputation historique de l'usine d'Argenteuil. Nombreux sont les Bezonnais qui travaillent sur le site ou y comptent un de leurs proches.

Le conseil municipal a appris au début du mois de février le projet de réduction de l'activité sur ce site. Il partage la très vive inquiétude des salariés pour leur emploi et dénonce le nouveau coup porté à un fleuron de son bassin industriel.

Une nouvelle fois, les salariés sont tributaires des décisions des actionnaires qui ont pourtant engrangé 110 millions d'euros de dividendes en 2016. Actionnaires qui ne leur laissent comme choix que la délocalisation ou le licenciement, avec pour horizon la disparition du site d'Argenteuil. Ceci est d'autant plus scandaleux que Dassault figure parmi les entreprises de la métallurgie qui ont reçu près de 5 milliards d'argent public versés par l'État pour maintenir et développer l'action industrielle de la France. Il est donc naturel aujourd'hui que cette entreprise réponde devant les représentants de l'État et des collectivités locales de l'utilisation de ces fonds pour le maintien de l'emploi.

Compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2017

Au-delà, ce sont de nombreuses entreprises sous-traitantes qui seront impactées par cette décision, mettant en péril d'autres emplois. Dans notre secteur, ce sont pas moins de 15 sociétés qui sont directement concernées.

Cette orientation prise par la direction hypothèque l'avenir d'une partie de la jeunesse qui se destine aux métiers de l'industrie et pouvait trouver sur notre territoire une entreprise porteuse d'innovation et de développement.

Les conséquences seront non seulement désastreuses pour les salariés et leurs familles, mais elles le seront aussi pour les deux villes de la circonscription. Alors qu'à Bezons, le maire et son équipe ont fait le pari du développement économique pour répondre aux besoins des Bezonnais en évitant de trouver de nouvelles recettes, le conseil municipal s'inquiète des effets d'une telle restructuration sur l'apport des entreprises, notamment sous-traitantes.

Cette décision d'affaiblir le site est incompréhensible d'autant que le carnet de commandes de Dassault comptait au 1er Janvier 2017, 110 *Rafale* et 69 *Falcon*, achetés notamment par l'Inde, l'Égypte ou encore le Qatar, notamment grâce à l'intervention des pouvoirs publics.

Le conseil municipal s'interroge sur l'avenir de cette usine, d'une surface de 120 000 m², en bords de Seine et à deux pas du T2 et exige que l'on ne sacrifie pas l'emploi au profit d'une vaste opération immobilière.

Compte tenu de l'intérêt que représente pour le territoire de Bezons l'avenir de l'entreprise DASSAULT, le conseil municipal :

- 1° **DEMANDE** à sa direction de renoncer à ses projets de diminution d'activité et d'emplois du site d'Argenteuil,
- 2° **SOUTIENT** toutes les actions menées par les salariés et leurs organisations syndicales, et les élus locaux, visant au maintien de ce site et des emplois sur notre territoire.
- 3° **DEMANDE** à l'État, client majeur de la société DASSAULT, d'intervenir afin d'empêcher la destruction de ce fleuron. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h22

La secrétaire de séance,



Mme Majorie NOEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Majorie Noel', written over a horizontal line.

